



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

- N°3 -

Envoyé en préfecture le 12/11/2025

Reçu en préfecture le 12/11/2025

Publié le 12/11/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20251104-251104_3-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **24**

Procurations : **7**

Nombre de conseillers absents : **2**

OBJET :
Cession de serveurs informatiques à la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne

SÉANCE DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 4 novembre à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 29 octobre 2025 s'est réuni en salle du conseil à la Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER Maire,
Hélène BOUDON, Claude GOUILLOU-CHENOT, Isabelle FUREGON,
Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Pépa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Sérap ALP, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

David DERROSSIS à Stéphane RODIER ;
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;
Monique MORENO à Martine MUÑOZ ;
Patricia BOSTMAMBRUN à Pierre CONTIE ;
Michelle MAGNOL à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ;
Christophe MANKA à Hélène BOUDON ;
Yoann BENTEJAC à Eric BOUCOURT ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Catherine PAPUT



Ville de Thiers

Envoyé en préfecture le 12/11/2025

Reçu en préfecture le 12/11/2025

Publié le 12/11/2025

ID : 063-216304303-20251104-251104_3-DE

S²LO

C.M. 04.11.25

- N°3 -

CESSION DE SERVEURS INFORMATIQUES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;
- **Vu** la nécessité pour la commune de Thiers de renouveler et d'optimiser son infrastructure informatique ;
- **Considérant** que certains équipements informatiques, à savoir les serveurs HP PROLIANT GEN9 (2 unités), ne sont plus nécessaires aux services municipaux dans le cadre de la modernisation du parc informatique ;
- **Considérant** que ces serveurs sont en bon état de fonctionnement et peuvent être réutilisés utilement par la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne ;
- **Considérant** la proposition de cession de ces équipements par la Ville de THIERS à la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne pour un montant global de 10 000,00 euros ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÈRE, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

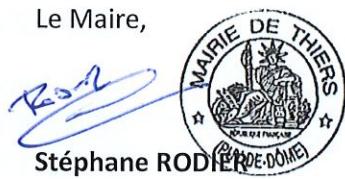
- **Approuve** la vente des serveurs informatiques telle que présentée ci-dessus ;
- **Autorise** la création d'un titre de recette de 10 000,00 euros ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Catherine PAPUT

Le Maire,



Stéphane RODIER

